



PREFET DE L'HERAULT

Fiche 1A : ECONOMISER L'EAU

Faire une information de la population pour prévenir des risques de pénurie et donner quelques conseils simples

Conseils à destination des particuliers :

- Sensibiliser dans les écoles sur les règles d'hygiène et les pratiques d'économie d'eau.
- Restreindre les usages secondaires (arrosage, nettoyage des voitures, terrasses...).
- Diffuser des conseils pour l'économie d'eau :

Pour le jardin :

- ✓ Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.
- ✓ Arroser tard le soir pour réduire les pertes par évaporation. Interdire certaines heures ou certaines périodes de l'année pour l'arrosage.
- ✓ Ne pas arroser les pelouses pendant les périodes de grandes sécheresses, elles reverdiront dès les premières pluies.
- ✓ Tenir compte de la pluie prévue ou déjà tombée.
- ✓ Un binage de sol = deux arrosages.

Pour la maison :

- ✓ Préférer les chasses d'eau « économes » qui ne consomment que 7 litres contre 10 à 20.
 - ✓ Préférer les pommes de douches faiblement consommatrices avec variateur de température pour éviter de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit chaude.
 - ✓ Réduire le temps des douches et, d'une façon générale, le temps d'utilisation des points d'eau (lavage des dents ou des mains...).
 - ✓ Utiliser des mousseurs-aérateurs qui réduisent les débits des robinets tout en gardant une grande efficacité de rinçage...
 - ✓ Préférer les lave-vaisselle et lave-linge à faible consommation.
 - ✓ Ne faire tourner les lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins.
- Supprimer les fuites :
 - ✓ Chasse d'eau ou robinet qui fuit = 30 à 50 m³ par an.
 - ✓ Changer les joints des robinetteries pour éviter les fuites.

Conseils à destination des touristes (traduits au minimum en langue anglaise) :

- Informer les touristes par des tracts de la situation de sécheresse.
- Pour les hôtels, ne remplacer que le linge de toilette réellement utilisé.
- Afficher dans les mairies et dans les lieux publics des rappels des mesures d'économie d'eau.
- Sensibiliser les plaisanciers à une utilisation économe de l'eau dans les ports de plaisance.
- Interdire l'utilisation des bouches d'incendie pour des usages privés.